


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

| | | |
|---|---|---|
|  | <p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p> | <p align="center">Délibération n° D20232711-08 Du 27 novembre 2023 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES</p> |
|---|---|---|

| | | | | | |
|-------------------------------------|----|---------|---|------------------------|------------|
| Nombre de membres | | | | Date de la convocation | 22.11.2023 |
| Afférents au conseil municipal | 15 | | | Date d'affichage | 22.11.2023 |
| En exercice | 15 | | | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 12 | Pouvoir | 3 | | |

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (12)

Absents : FOLLÉAT J - BONNEVAUX V - MAURICE M (3)

Secrétaire : Daniel DELORME

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

Monsieur la Maire présente l'Association des Communes forestières et son réseau :


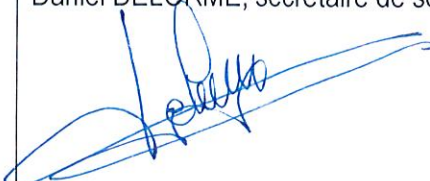
- il est fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour la commune d'Usson-en-Forez d'adhérer à l'Association des Communes forestières de la Loire pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide** d'adhérer à l'Association des Communes forestières de la Loire, membre de la Fédération nationale des Communes forestières, et d'en respecter les statuts ;
- **Accepte** de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, soit **303 €** pour 2023 ;
- **Charge** le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- **Mandate** celui-ci pour représenter la commune auprès de ces instances (Association départementale, Union régionale, Fédération nationale).

Fait à Usson en Forez, le 28 novembre 2023.



| | |
|--|---|
| <p>Hervé BÉAL, Maire</p>  | <p>Daniel DELORME, secrétaire de séance</p>  |
|--|---|